

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Jennifer Lagacé	Numéro de permis 2002238	Date d'inspection Le 21 septembre 2022	
Nom de l'établissement Garderie des Apprentis-Sages		Numéro de téléphone (506) 790-5596	
Adresse 8 Boucher Street Campbellton NB E3N 2P1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Janel Aubut		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	31 oct. 2022	
Commentaires : Une éducatrice n'a pas sa formation de secourisme valide RCR. En attente d'une confirmation de la date de formation. Cette éducatrice ne peut pas être seule avec un groupe en aucun moment.			
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	30 juin 2023	
Commentaires : Trois employées prévoient terminer leur formation d'Éducation à la petite enfance en juin 2023. Deux employés qui n'ont pas la formation d'ÉPE sont inscrits à la formation de 90h.			
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.	11(c)(ii)	30 juin 2023	
Commentaires : L'administratrice et une éducatrice sur cinq ont leur formation d'ÉPE. La lacune sera corrigée lorsqu'au moins deux des trois éducatrices auront terminé avec succès leur formation d'ÉPE en juin 2023.			
12(2) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque personne avant qu'elle ne devienne un membre du personnel.	12(2)	07 sept. 2022	06 sept. 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vi) une copie de la vérification effectuée auprès du ministère du Développement social.	24(1)(c)(vi)	07 oct. 2022	
Commentaires : La prévue de réception de la vérification du dossier de développement social fut montrée, mais la copie doit être ajoutée au dossier de l'employée.			

Commentaires généraux

- Le ratio est respecté lors de l'inspection. Aucun enfant de 15-24 mois présents lors de l'inspection, une prochaine inspection sera faite afin d'observer le groupe de bébés.
- L'exploitante devra aviser l'inspectrice de la date prévue de la formation de secourisme et RCR de l'éducatrice dont elle est manquante.

Observations:

- Les enfants jouaient à se déguiser lors de la visite. Ils ont ensuite lavé leurs mains afin de manger le diner.

original signé par
Janel Aubut

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 21 septembre 2022

Date

original signé par
Jennifer Lagacé

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 21 septembre 2022

Date